

# **COMPLEXE SCOLAIRE ET PAROISSIAL DE CHANTEMERLE** **MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT** **ET DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

DOSSIER DE PRÉSENTATION  
SEANCE THEMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ 29.10.2020



Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement

## TABLE DES MATIERES

01 \ ORIGINE DU PROJET .....	3
02 \ PROJET DE MISE EN SÉPARATIF .....	4
03 \ ÉTAT EXISTANT \ IMAGES.....	5
04 \ CONCEPT D'INTERVENTION \ SITUATION PROJETÉE \ EGLISE.....	6
04 \ CONCEPT D'INTERVENTION \ SITUATION PROJETÉE \ COUR HARMOS.....	7
04.01 \ SITUATION PROJETÉE \ COUR SUPÉRIEURE \ PLAN ET COUPE .....	8
04.01.01 \ SITUATION PROJETÉE \ COUR SUPÉRIEURE \ IMAGE D'AMBIANCE.....	9
04.02 \ SITUATION PROJETÉE \ COUR HARMOS \ PLAN ET COUPE .....	10
04.02.01 \ SITUATION PROJETÉE \ COUR HARMOS \ IMAGE D'AMBIANCE .....	11
05.01 \ MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS \ ENTRÉE AV. DE BELMONT 4 \ PLAN ET COUPE .....	12
05.01 \ MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS \ ENTRÉE AV. DE BELMONT 4 \ IMAGE D'AMBIANCE .....	13
05.02 \ MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS \ ENTRÉE COUR HARMOS \ PLAN ET COUPE .....	14
05.03 \ MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS \ SALLE DE GYMNASIQUE \ PLAN ET COUPE.....	15
05.03 \ MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS \ SALLE DE GYMNASIQUE \ IMAGE D'AMBIANCE.....	16
06 \ VÉGÉTATION \ STRATE ARBORESCENTE ET ARBUSTIVE \ PLAN DE SITUATION .....	17
07 \ ESTIMATION DES COÛTS.....	18

**Préambule**

Le système d'évacuation des eaux du complexe scolaire et paroissial de Chantemerle doit être mis en séparatif conformément à l'art. 24 du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.

Ces travaux nécessitent d'importantes tranchées dans les préaux et les espaces extérieurs du Collège. Ces espaces ne sont actuellement pas conformes à la la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, ci-après LHand. Il n'est dès lors, pas autorisé de les reconstruire à l'identique : ils doivent être mis en conformité du point de vue de l'accessibilité.

Cette conception des espaces extérieurs doit être compatible avec une future mise en conformité LHand des bâtiments eux-mêmes.

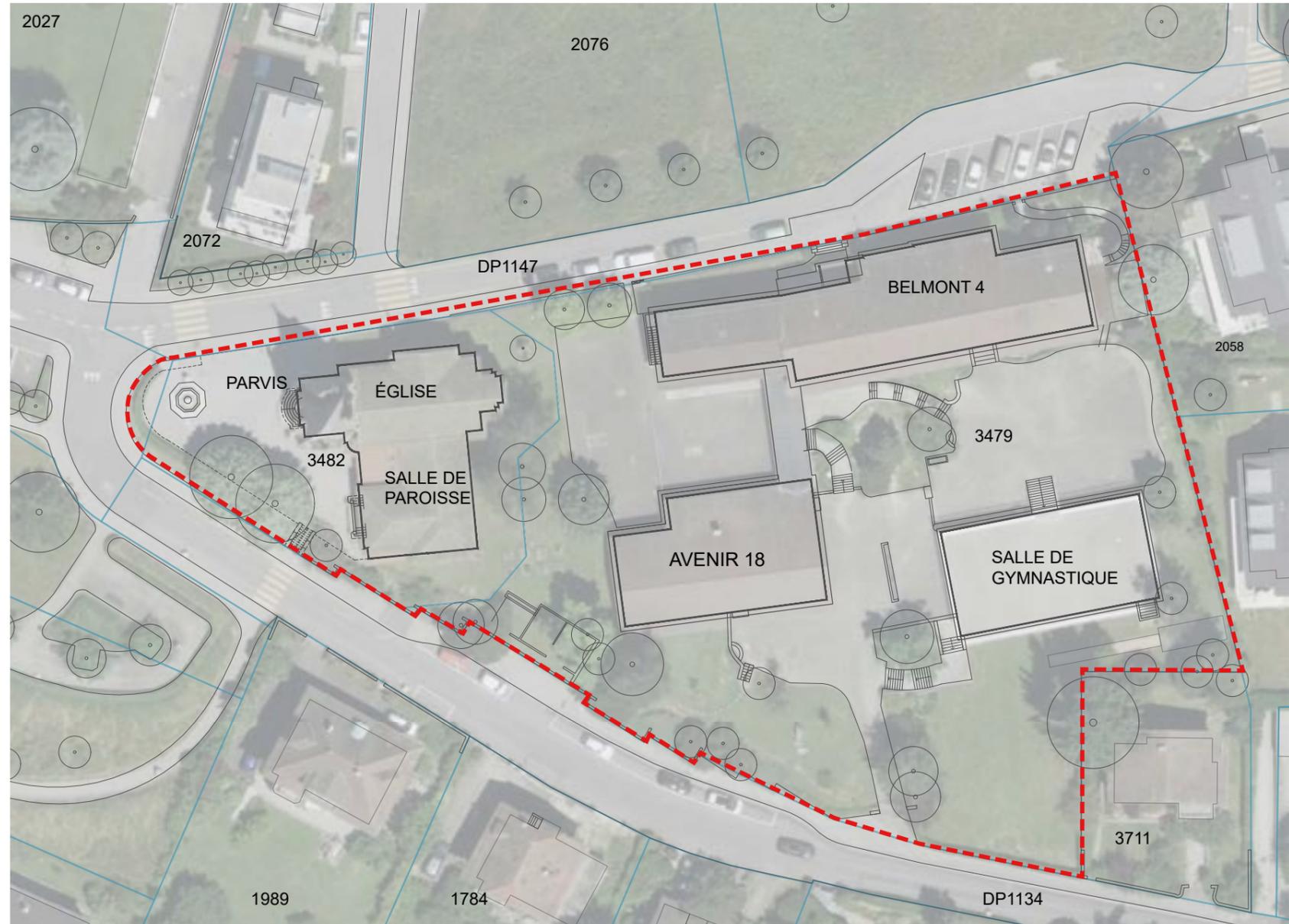
De surcroît, on constate aujourd'hui une évolution en matière de conception des préaux, en tant que premiers espaces publics que les enfants investissent de manière autonome. En effet, plusieurs initiatives visent à enlever les jeux de ballon des zones centrales, en faveur d'autres types d'activités récréatives. C'est l'occasion de reconfigurer les préaux sous une forme plus actuelle.

La mise en séparatif susmentionnée et le grand nombre de fouilles projetées, représente donc une opportunité pour repenser et réaménager les abords du collège et de l'église.

**Périmètre d'intervention**

Le présent projet porte sur les parcelles 3482 (église) et 3479 (collèges), parcelles comprises entre les avenues de Belmont de l'Avenir. Bien entendu, le traitement des limites avec les parcelles privées voisines et avec le domaine public est également à prendre en compte, en particulier en ce qui concerne les aspects de gestion des flux de mobilité et traitement du front de rue.

La figure ci-contre illustre le périmètre d'intervention



## 02 \ PROJET DE MISE EN SÉPARATIF

Le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA a été mandaté pour l'élaboration d'un projet de mise en séparatif du complexe scolaire et paroissial de Chantemerle.

Ce projet est en cours et il est coordonné avec le projet de réaménagement paysager décrit ci-après.



### LEGENDE OUVRAGES PROJETES

	Collecteur chemisé
	Collecteur eaux usées projeté
	Collecteur eaux claires projeté
	Collecteur mis hors-service
	Sens d'écoulement des eaux EU/EC
	Regard EU/EC projeté

PLAN  
E 1:500 (A3)

### PARVIS DE L'ÉGLISE

- Le revêtement existant en gravier non lié du parvis de l'Église pose des problèmes d'accessibilité.
- La plateforme élévatrice de la salle de paroisse est un dispositif à remplacer par une rampe adaptée.



### ENTRÉES DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

- Les accès du bâtiment Av de Belmont 4 et de la salle de Gymnastique ne disposent pas de rampes adaptées pour les personnes à mobilité réduite.



### COUR ENFANTINE

- La cour enfantine est séparée de la cour Harmos par une barrière métallique. La surface actuelle semble suffire aux besoins des classes des 1 et 2 P.
- Elle s'organise en deux sous espaces qui permettent aux enfants de trouver une ambiance récréative ou plus calme.



### COUR HARMOS

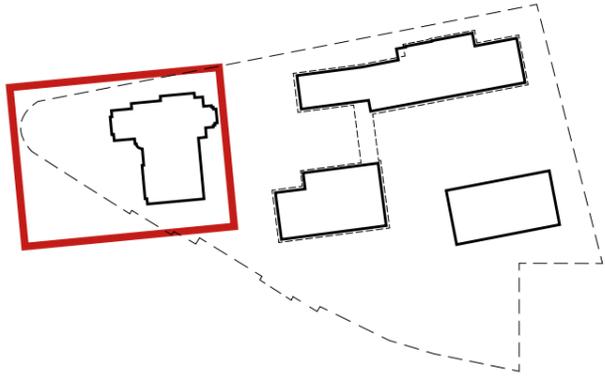
- La cour est divisée en 3 espaces plats qui s'articulent autour des 3 bâtiments selon la topographie.
- Le talus planté joue un rôle d'articulation entre les 3 cours et il pose quelques problèmes de salissures à l'intérieur du Collège dû au piétinement des surfaces parfois boueuses.
- La cour supérieure est de temps à autre utilisée pour jouer au ballon. Cela peut poser quelques problèmes de cohabitation ou de risque de casse de verres.



### TOITURE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE

- Le revêtement actuel en dalles de béton est vieillissant. Certaines dalles sont instables et des flaques d'eau se forment avec la pluie.
- L'espace est sous-utilisé et présente un fort potentiel pour les activités sportives en plein air.





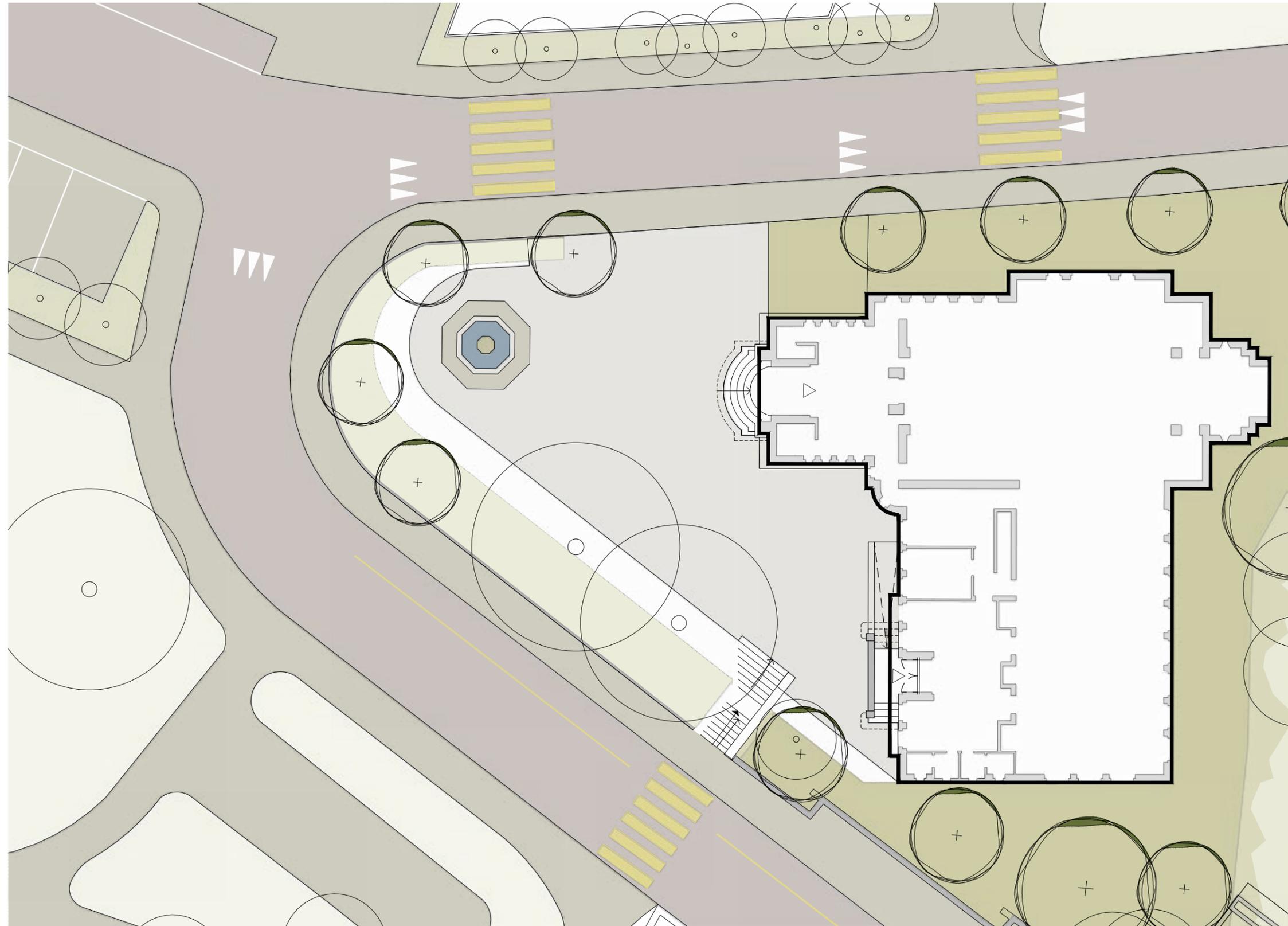
**PARVIS DE L'ÉGLISE**

La problématique de l'accessibilité du parvis pour les personnes ayant des incapacités motrices est bien connue.

Le revêtement existant du parvis de l'église est en gravier non lié. La Municipalité a reçu de nombreuses doléances contre ce revêtement qui s'avère peu approprié.

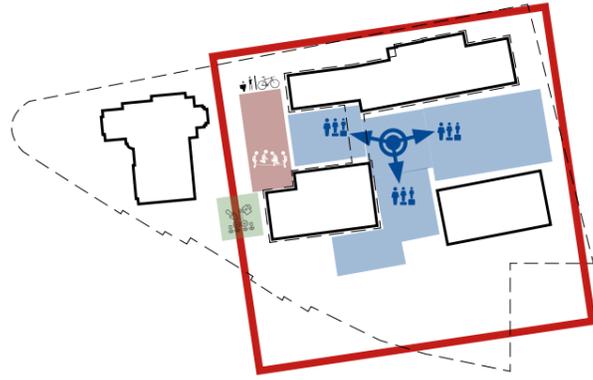
Le projet a démontré qu'un dispositif d'accès à l'église via le porche principal causerait une trop grande atteinte au patrimoine architectural. Un itinéraire alternatif est donc proposé au travers d'une rampe d'accès à la salle paroissial. Ce dispositif remplacerait la plateforme mécanique actuelle.

La nature du sol du parvis est également remplacée par un revêtement adapté aux PMR.



PLAN  
E 1:200 (A3)





### ENTRÉES DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

- ▶ Création de rampes adaptées aux accès du bâtiment « Av de Belmont 4 » et de la salle de Gymnastique.
- L'accessibilité à l'intérieur des bâtiments ne fait pas l'objet du présent projet. Mais cette conception est compatible avec une future mise en conformité LHand des bâtiments eux-mêmes.
- Mise en valeur de l'entrée principale du complexe scolaire (Av de Belmont 4)

### COUR ENFANTINE

- Remplacement de la barrière métallique par un banc en béton.
- Amélioration de l'offre ludique pour les classes d'enfantine avec la création d'une petite topographie en sol souple.

### COUR HARMOS

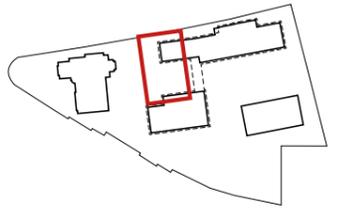
- Création d'une coulée en sol souple pour relier les cours existantes.
- Cette zone de liaison est l'espace central autour duquel pivotent les 3 cours.
- Les lignes de désir des enfants sont ainsi assumées et satisfaites.
- Le sol souple, quelques rochers et d'autres obstacles ajoutent une dimension ludique à cette zone d'articulation.
- Quelques zones de végétation sont maintenues et renforcées.

### LÉGENDE

-  Bitume
-  Sol souple
-  Végétation arbustive/vivace
-  Prairie/gazon
-  Arbre existant
-  Arbre projeté

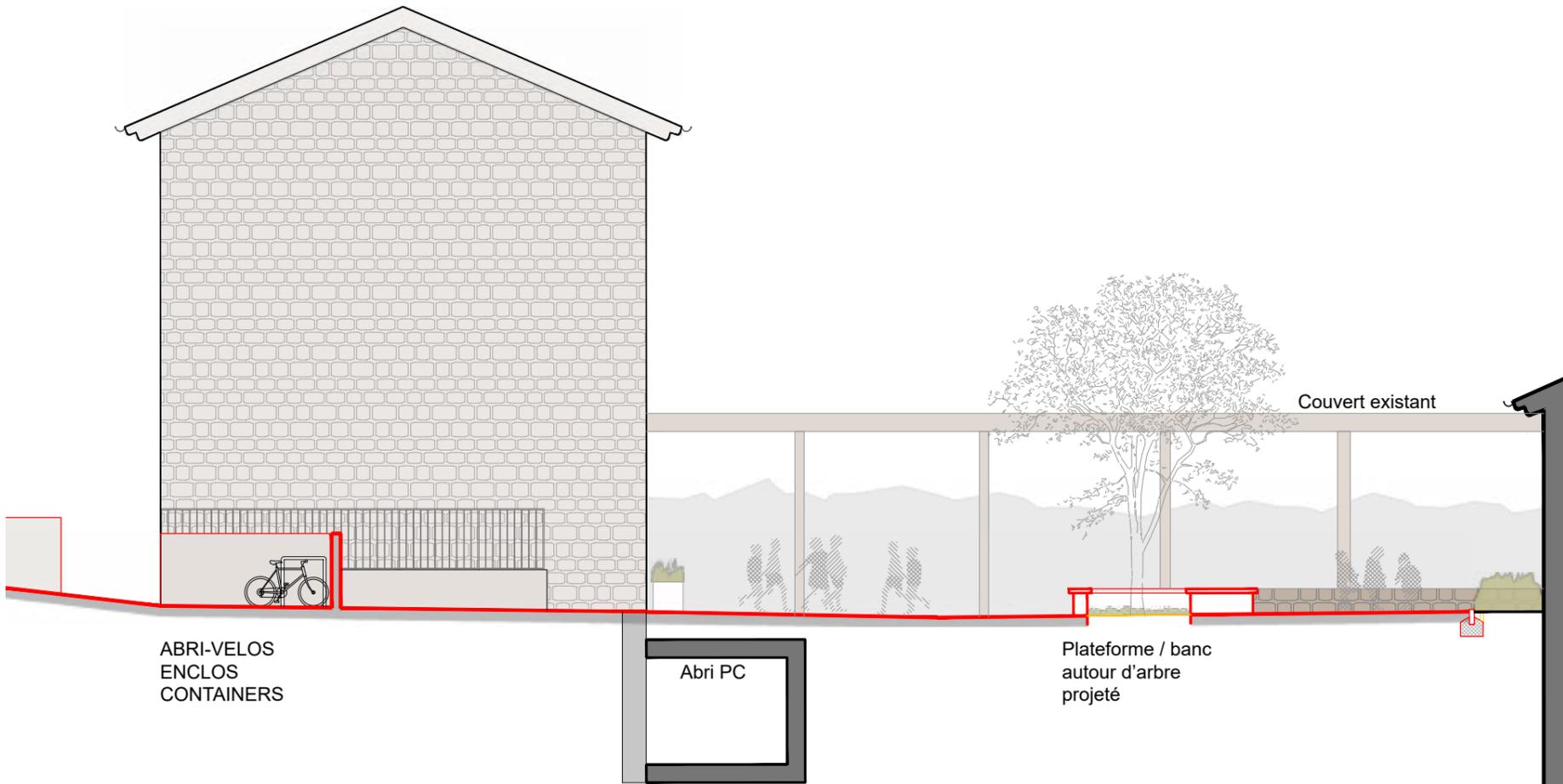
PLAN  
E 1:300 (A3)



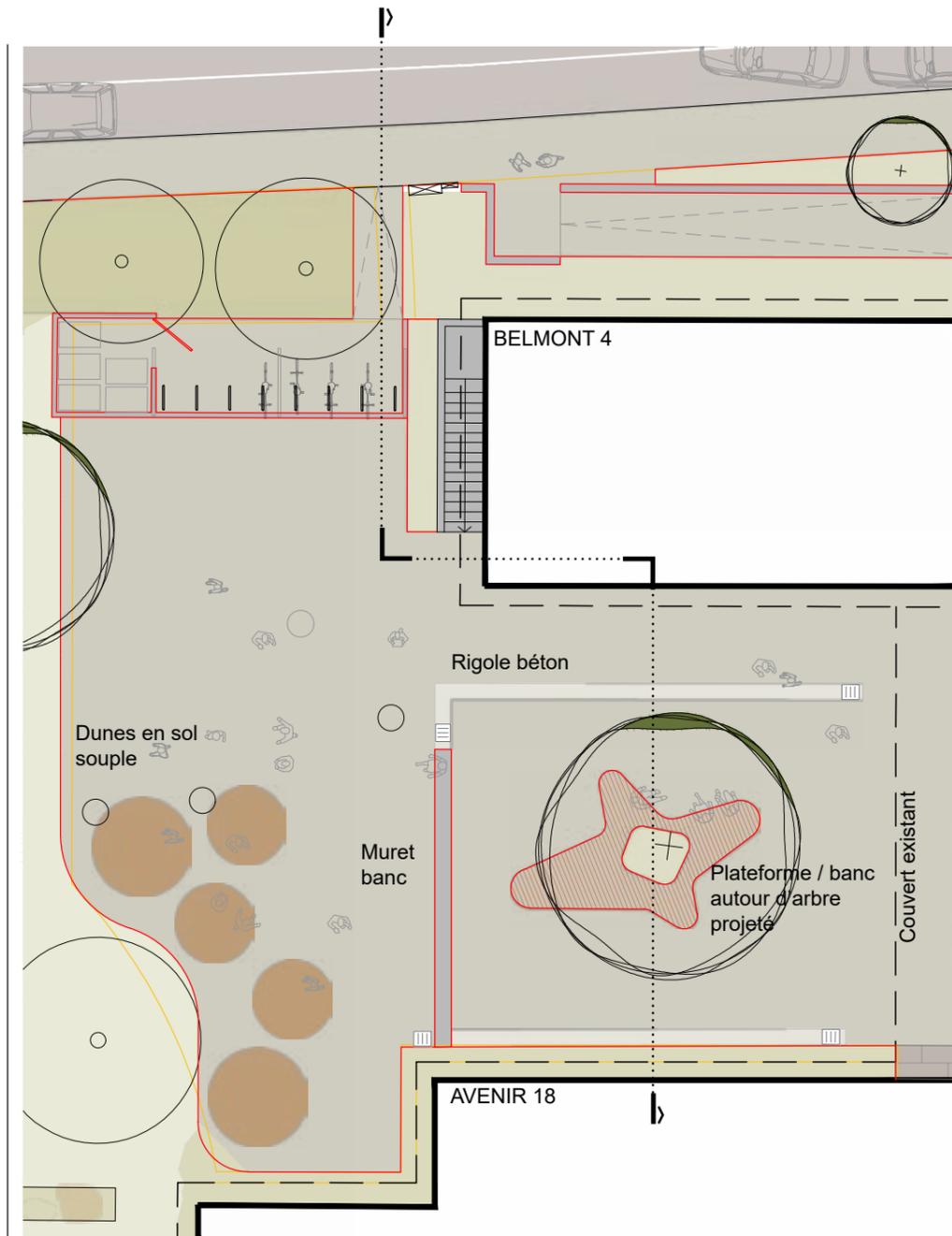


LÉGENDE

- Bitume
- Sol souple
- Végétation arbustive/vivace
- Prairie/gazon
- Arbre existant
- Arbre projeté



COUPE  
E 1:100 (A3)



PLAN  
E 1:100 (A3)

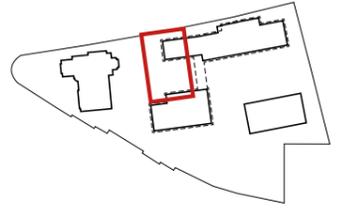


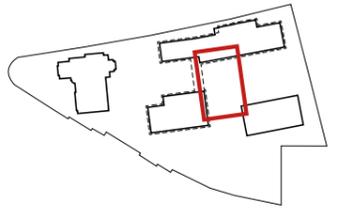
IMAGE D'AMBIANCE



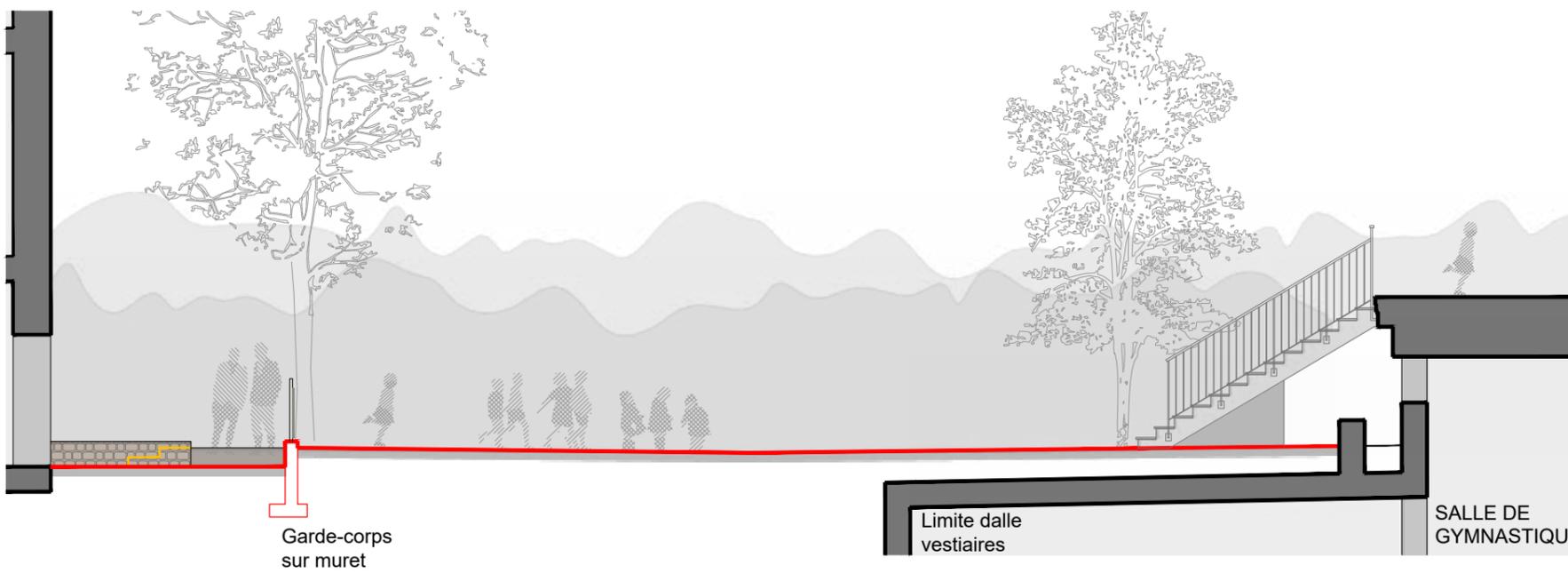
IMAGE ETAT EXISTANT



IMAGE DE RÉFÉRENCE



- LÉGENDE**
- Bitume
  - Sol souple
  - Végétation arbustive/vivace
  - Prairie/gazon
  - Arbre existant
  - Arbre projeté



COUPES  
E 1:100 (A3)



PLAN  
E 1:100 (A3)



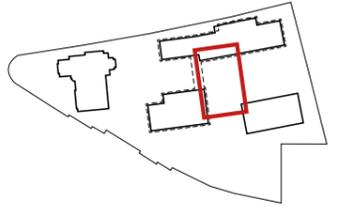
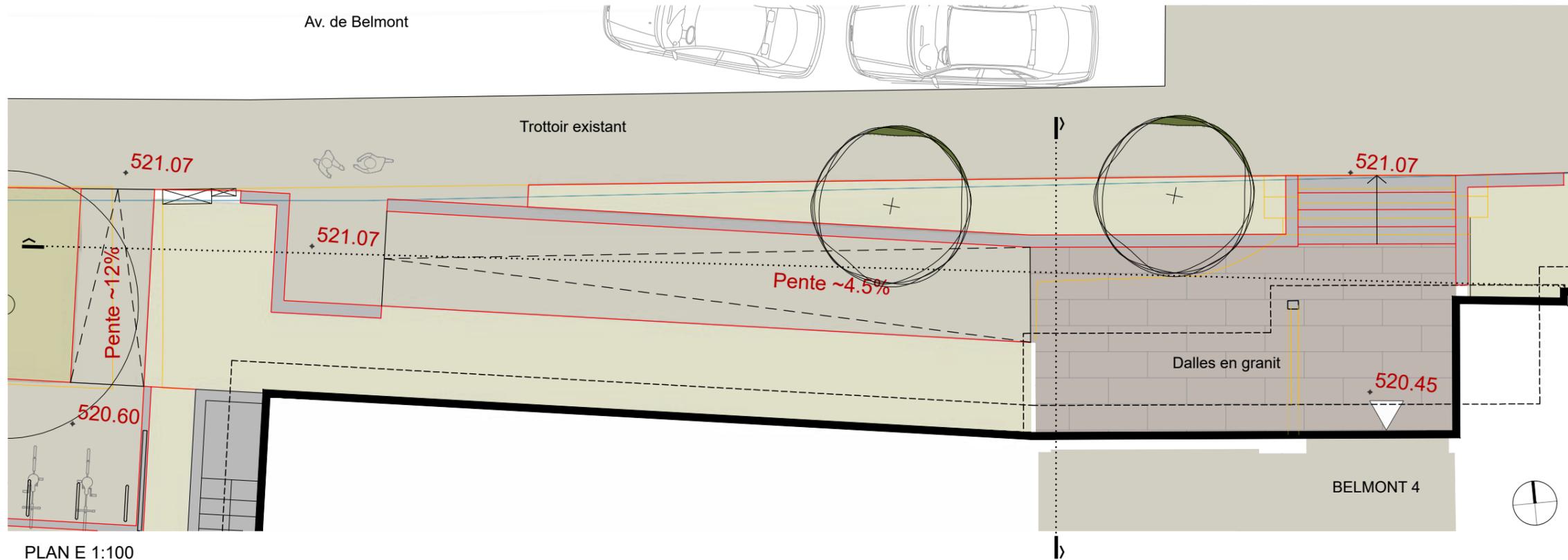
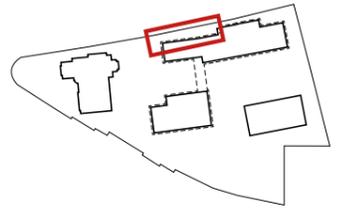


IMAGE D'AMBIANCE ET DE RÉFÉRENCE

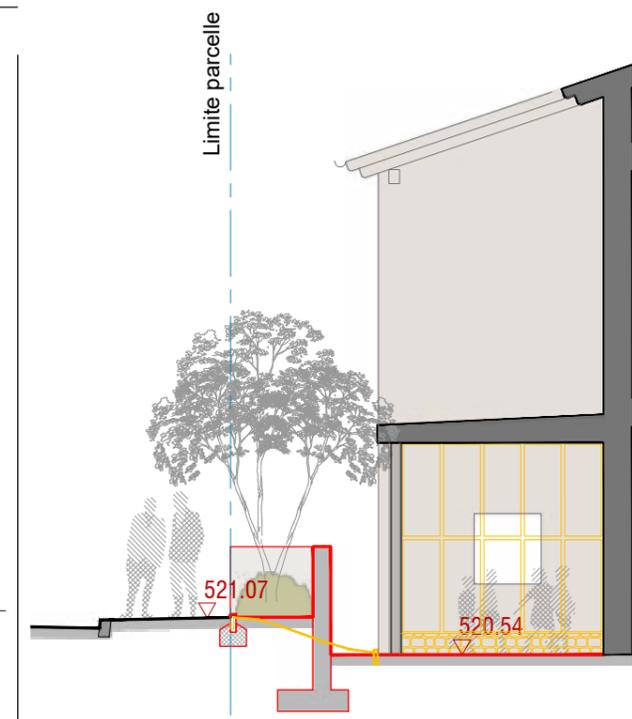
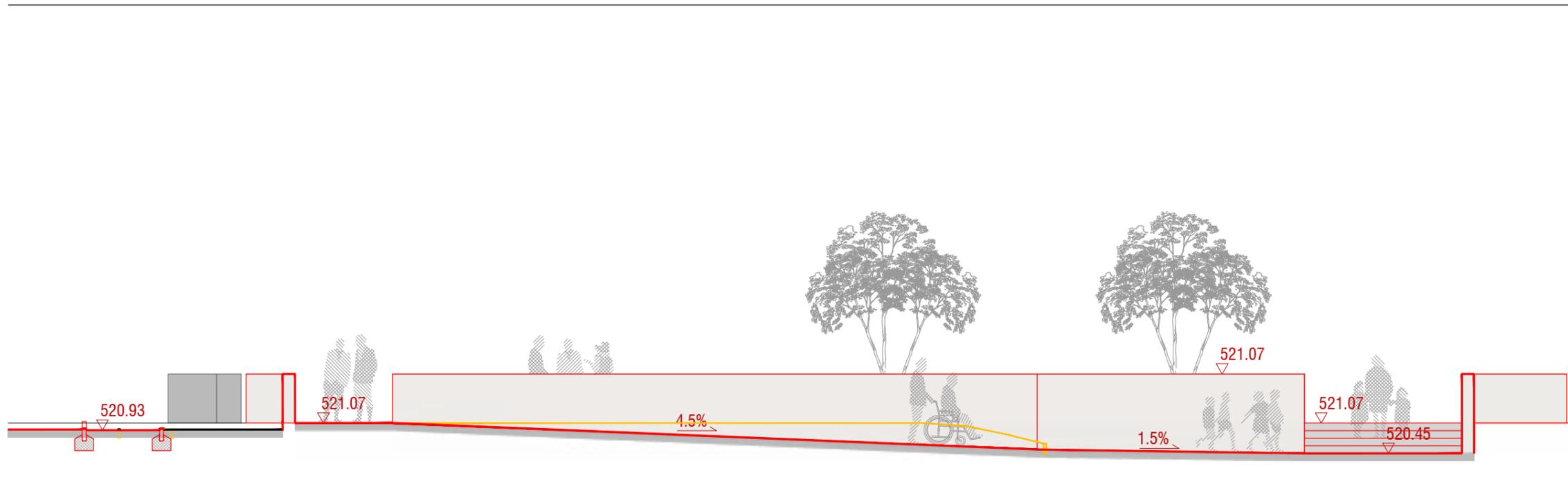


IMAGE ETAT EXISTANT





PLAN E 1:100



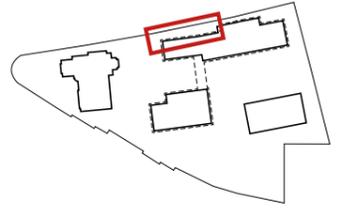
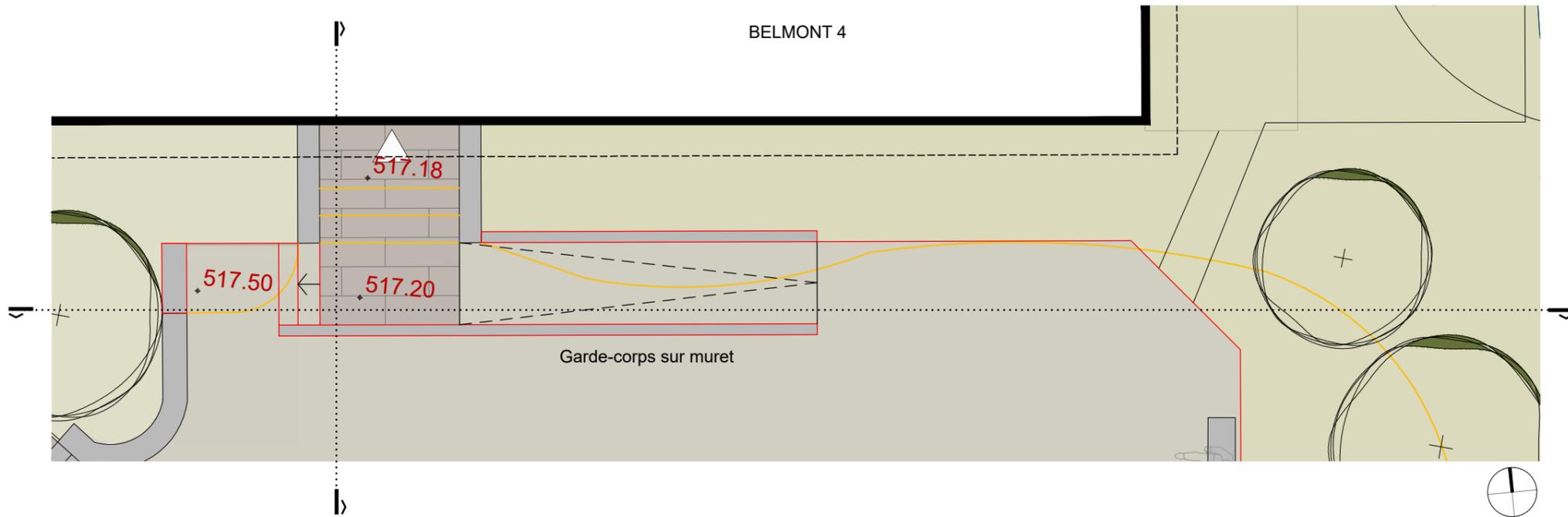
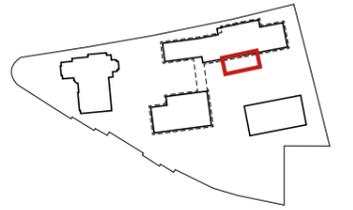


IMAGE D'AMBIANCE ET DE RÉFÉRENCE



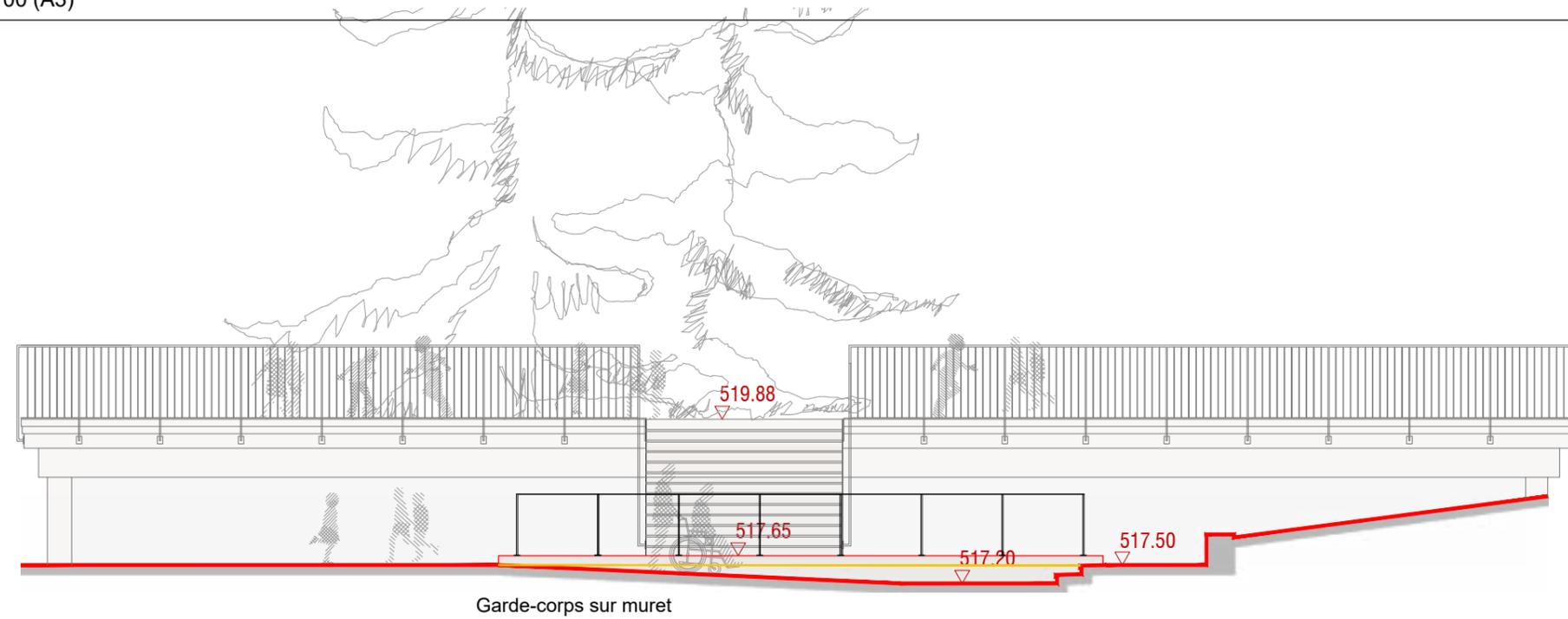
IMAGE ETAT EXISTANT



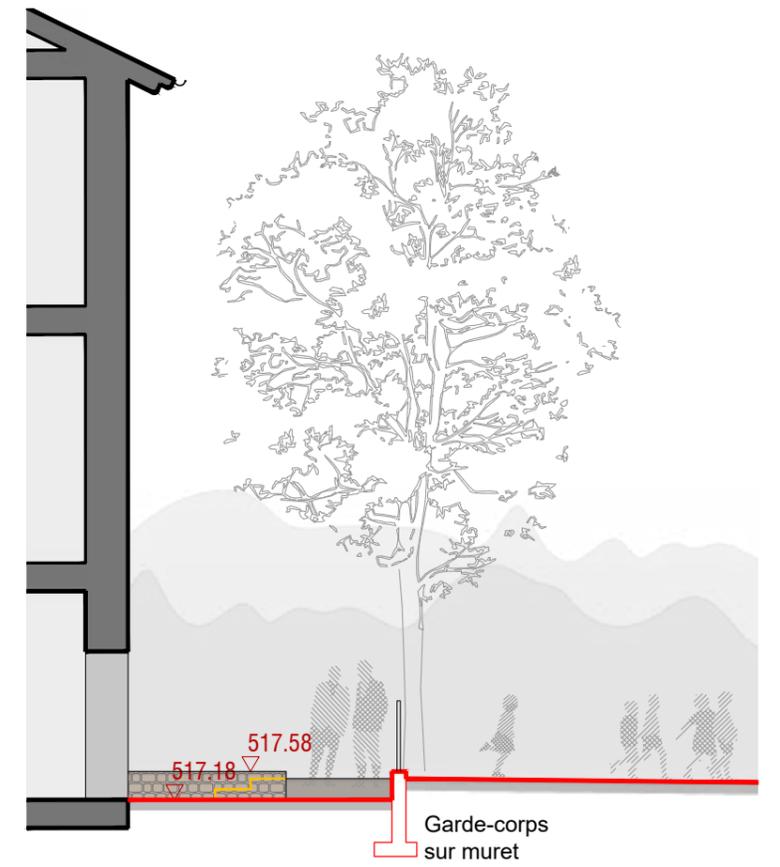
PLAN  
E 1:100 (A3)

**LÉGENDE**

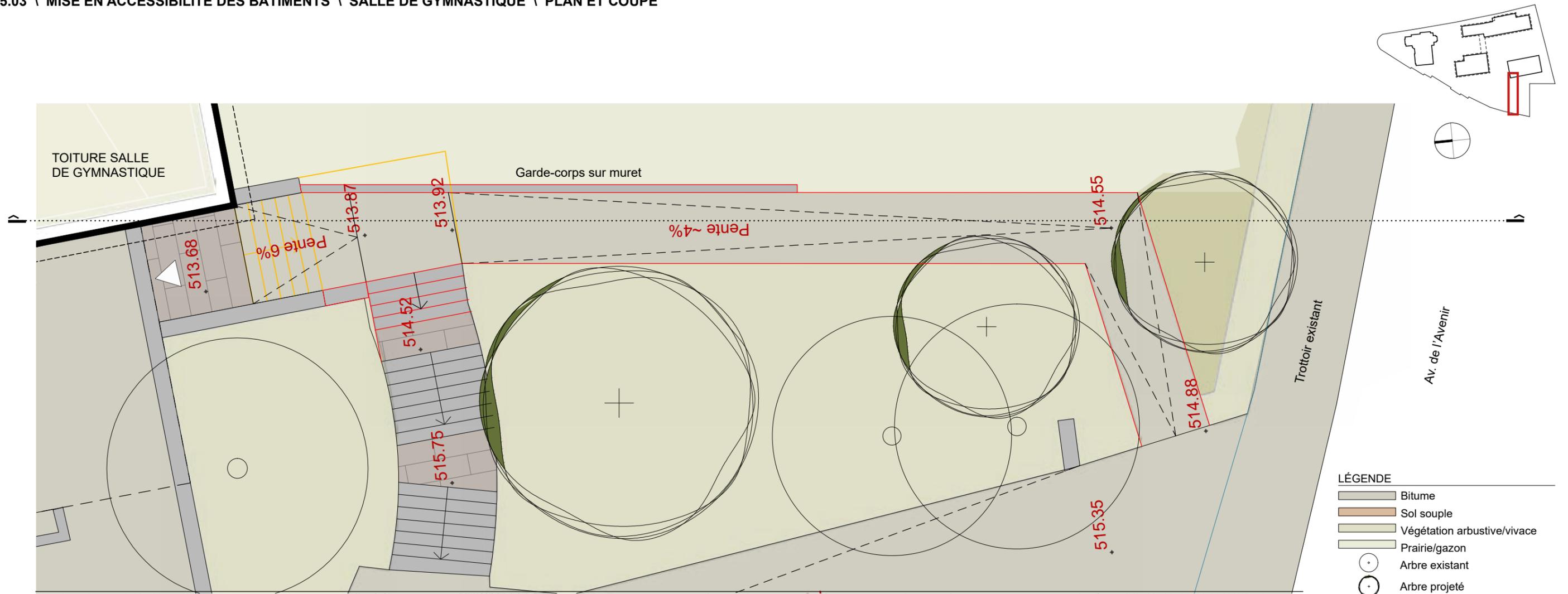
- Bitume
- Sol souple
- Végétation arbustive/vivace
- Prairie/gazon
- Arbre existant
- Arbre projeté



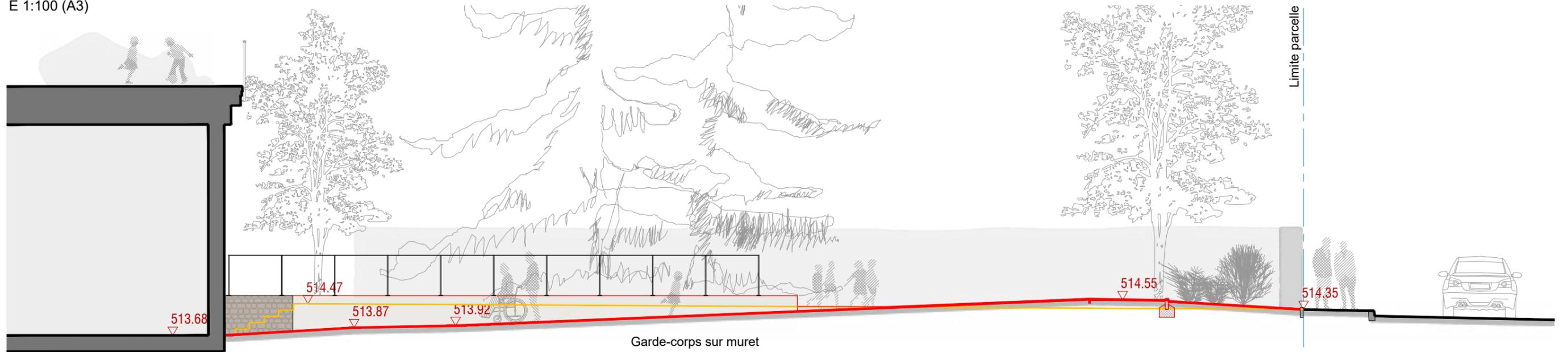
COUPE  
E 1:100 (A3)



COUPE  
E 1:100 (A3)



PLAN  
E 1:100 (A3)



COUPE  
E 1:100 (A3)

IMAGE D'AMBIANCE ET DE RÉFÉRENCE



IMAGE ETAT EXISTANT

**ARBRE À ABATTRE**



**ARBRE À CONSERVER**



**ARBRE PROJÉTÉ**

- Plantation d'arbres majeurs de première et deuxième grandeur pour traiter les limites du projet.



**AMÉLANCHIERS**

- Plantation d'Amelanchiers pour faire un rappel des Amelanchiers présents sur l'esplanade de Chantemerle et ses abords.



**BOSQUETS**

- Renforcement du traitement végétal de la limite est de la parcelle avec des arbustes principalement indigènes.



PLAN  
E 1:500 (A3)

**COMPLEXE SCOLAIRE ET PAROISSIAL DE CHANTEMERLE**

Mise en conformité du système d'assainissement et des aménagements extérieurs

Estimation des coûts (+/- 20 %) - Récapitulatif

**Chiffrage par CFC**

114	Installation de chantier	12%	113'800.00
112	Démolitions et dégrappage	3%	32'600.00
201	Décapage terre végétale	1%	12'400.00
211	Béton armé	9%	84'800.00
216	Dallages en pierre naturelle	3%	32'400.00
225	Etanchéités	1%	6'800.00
232	Mise à terre	1%	9'500.00
233	Remplacement luminaires	1%	4'900.00
413	Construction préfabriquée béton + métal	6%	58'800.00
421	Jardinage	10%	98'900.00
422	Serrurerie	5%	47'400.00
424	Sol souple EPDM	3%	32'200.00
427	Arrosage	2%	19'000.00
428	Mobilier	2%	23'700.00
463	Enrobé bitumineux	16%	157'200.00
491	Architecte	6%	56'900.00
492	Ingénieur civil	4%	37'900.00
583	Réserves pour imprévus	13%	128'000.00
Sous-total aménagements extérieurs		100%	957'200.00
Sous-total Mise en séparatif (RIBI)			500'000.00
<b>Total HT sans toiture salle de Gymnastique</b>			<b>1'457'200.00</b>
TVA	7.7%		112'200.00
<b>Total TTC</b>			<b>1'569'400.00</b>

**Chiffrage par Partie d'ouvrage**

BEL4	Zone devant Bât Belmont 4	11%	103'800.00
GYM	Zone autour Salle de Gym	6%	54'300.00
EGL	Parvis de l'Eglise	28%	271'100.00
COUR1	Cour entre BEL4 et AV18	26%	244'800.00
COUR2	Cour entre BEL4, AV18 et GYM	30%	283'200.00
Sous-total aménagements extérieurs		100%	957'200.00
Sous-total Mise en séparatif (RIBI)			500'000.00
<b>Total HT sans toiture salle de Gymnastique</b>			<b>1'457'200.00</b>
TVA	7.7%		112'200.00
<b>Total TTC</b>			<b>1'569'400.00</b>

